



## NOTICE D'INFORMATION 22.12.21

Cher(e) Licencié(e),

De nombreuses modifications ont été apportées aux licences de compétition par la FIA et celles-ci ont été approuvées par le dernier Conseil Mondial et devenues effectives pour l'année 2022.

Cette notice d'information a pour but de vous informer et de vous orienter au mieux pour effectuer votre demande de licence.

Vous trouverez ci-joint le guide des licences 2022 : il vous permettra de sélectionner le degré de licence qui correspond à la discipline que vous pratiquez. Veuillez vérifier que vous remplissez bien les conditions de délivrance.

Comme vous pouvez le constater les disciplines sur route et sur circuit font l'objet de degrés différents. Une licence circuit n'est pas valable pour des compétitions sur route et inversement. Il n'y a plus de licence spécifique au Karting, cette discipline étant maintenant couverte par les degrés E, F ou G en fonction de l'âge du pilote.

Veillez également noter que toutes les personnes qui demandent POUR LA PREMIERE FOIS une Licence Internationale pour Pilote doivent suivre un module d'apprentissage en ligne « FIA - Formation sur la Sécurité des Pilotes ».

<https://elearning.fia.com/learn/register>

### FAQ

**- Je pratique des compétitions sur route ET sur circuit, dois-je prendre 2 licences ?**

OUI

**- Les degrés de licence supérieurs sont-ils valables pour les niveaux et les disciplines inférieurs ?**

OUI, a) Sauf si une limite d'âge est prescrite. b) Sauf indication contraire dans la présente Annexe. c) Sauf indication contraire dans le règlement sportif de la compétition. (cf article 1.6.1)

**- Je pratique des Rallyes en Régularité, quelle licence dois-je prendre ?**

Une Licence IT DR à l'année, OU, un Titre de Participation valable pour une seule épreuve et délivrée par l'ASN organisatrice de cette épreuve.

**- Est-ce que je peux conserver le même numéro que les années précédentes ?**

NON, un numéro sera attribué par licence et celui-ci sera susceptible d'être modifié chaque année.

**-Si j'ai 2 licences, une circuit et une route, est-ce que mon numéro reste le même ?**



OUI, un seul numéro sera attribué par licence. Les pilotes peuvent être titulaires d'un degré de licence pour Circuits et d'un degré de licence pour Routes, à condition que les deux degrés soient clairement indiqués sur la même licence et qu'il n'y ait qu'un seul numéro de licence. Dans ces cas, la licence est considérée comme une licence unique en cas de suspension. (cf article 1.6.2)

**- Dans le cas où je dois prendre plusieurs licences est-il obligatoire d'effectuer les demandes en même temps ?**

Cela est préférable mais non obligatoire.

**- Dans le cas d'une demande ultérieure pour un autre degré dans la même année : Dans quelles conditions dois-je effectuer ma demande ?**

Il faudra remplir un nouveau formulaire, les documents à fournir obligatoirement ne seront pas exigés puisqu'ils auront été conservés.

La première licence devra impérativement être restituée, une nouvelle sera éditée indiquant les deux degrés.

**Suis-je tenu de présenter un nouveau certificat médical ?**

OUI, si le certificat médical établi lors de ma première demande de licence a été effectué il y a plus de 3 mois.

(Cachet du médecin sur le certificat médical faisant foi)

En parallèle, la crise sanitaire nous demande de nous adapter à des mesures toujours différentes.

Ainsi, pour effectuer la visite médicale obligatoire durant la fermeture exceptionnelle du Centre Médico Sportif, veuillez vous rapprocher du médecin de votre choix, idéalement spécialisé dans la médecine du sport et en Principauté de préférence.

Pour rappel veuillez noter qu'un délai de deux semaines est nécessaire entre la demande de licence et sa délivrance.

Pour toute question complémentaire, merci de contacter Amaury ALLENT au Service Licences.

Christian TORNATORE  
Commissaire Général